Envoyé en préfecture le 23/06/2023
Reçu en préfecture le 23/06/2023
Publié le
ID : 059-215901729-20230609-230609DE_4-DE

VILLE DE DENAIN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 2 Juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN *(pouvoir à Monsieur CRASNAULT)*, Madame RYSPERT *(pouvoir à Madame MOHAMED)*, Madame THUROTTE *(pouvoir à Madame MIRASOLA)*, Monsieur DERUELLE *(pouvoir à Monsieur ANDRZEJCZAK)*, Monsieur BELLEGUEULE *(pouvoir à Monsieur AMOURI)*, Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI *(pouvoir à Madame BOUTON)*, Monsieur BRAILLY *(pouvoir à Monsieur HOCHART)*, Monsieur VANDENDOOREN *(pouvoir à Madame GAJDA)*.

Absents excusés : MM. TONNEAU, DANDOIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur HOCHART.

DELIBERATION N° 4 : BUDGET PRINCIPAL 2023. Vote de la Décision Modificative n° 1.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Par délibération n° 1 du 13 Avril 2023, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2023 du Budget Principal.

Il y a lieu, dès à présent, de procéder à certaines modifications, comme indiqué au tableau annexé.

Madame le Maire propose à l'Assemblée **D'ACCEPTER** ces modifications, et **D'ARRÊTER** la décision modificative n° 1 à la somme de **-19 322,02 € :**

- Section d'investissement	**-27 923,07 €**
- Section de fonctionnement	**+ 8 601,05 €**

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 26 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS.

Se sont abstenus : MM. BRAILLY, HOCHART, GAJDA, VANDENDOOREN, FEDDAL.

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

J. HOCHART.

Le Maire,

MAIRIE DE DENAIN (Nord)

A.L. DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....